Le développement durable : quelles limites à quelle croissance ?

Nina Kousnetzoff *

p. 93-106

Un objectif accepté par tous

L'usage du terme de développement durable ou soutenable s'est considérablement étendu depuis une dizaine d'années. La légitimité de l'objectif n'est plus contestée ni par les États ni par les entreprises. L'analyse économique traitant de la « durabilité » s'est étendue au détriment de l'économie du « développement » : de nombreuses études théoriques et empiriques tendent à montrer que la croissance économique ne peut être durable que si l'on se préoccupe, dans le même temps, de l'environnement naturel et du développement humain. Au-delà du champ économique, l'étude du développement durable implique donc la contribution de disciplines relevant des sciences naturelles et physiques.

La thèse du développement durable affirme que la pérennité du développement repose sur les conditions suivantes :

– une croissance économique privilégiant la durabilité des produits ;

– une croissance démographique modérée ;

– la satisfaction des besoins sociaux de base ;

– la garantie de l'équité entre individus, générations et États ;

– la protection de l'environnement et une gestion optimale du capital naturel.

Si ces prémisses font l'objet d'un large consensus, les moyens à utiliser pour parvenir au développement durable donnent lieu à une querelle politique fondamentale. Selon le diagnostic porté sur la situation actuelle et le paradigme retenu, le développement durable peut en effet s'accommoder des modes actuels de croissance ou, au contraire, conduire à une remise en cause radicale du capitalisme.

Les textes fondateurs

Développées dès l'après-guerre, les préoccupations liées à l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles ont été popularisées au début des années soixante-dix avec les travaux du Club de Rome, avant d'acquérir une reconnaissance

* Nina Kousnetzoff est économiste senior au CEPII.

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

internationale dans les années quatre-vingt. Elles ont trouvé d'autant plus d'écho que les modes de développement économique étaient contestés.

Dans les pays riches à économie de marché, cette contestation apparaît vers le milieu des années soixante, alors que vingt années de forte croissance basée sur le progrès technique et la gestion « fordiste » du partage des fruits de la croissance ont abouti à une consommation de masse mais ont sensiblement endommagé l'environnement. L'inquiétude quant à l'avenir est accrue par le début du ralentissement de la croissance, par les chocs pétroliers de 1974 et de 1981 et par de graves accidents touchant l'environnement : pollution au mercure à Minimata au Japon en 1955, marée noire du *Torrey Canyon* dans la Manche en 1967…

À partir des années quatre-vingt, la crise structurelle qui touche l'URSS et les pays d'Europe de l'Est remet en cause à son tour le modèle de développement concurrent, plus soucieux d'équité sociale et d'investissement pour les générations futures, mais qui exige des sacrifices importants des générations actuelles et s'avère lui aussi destructeur pour l'environnement. L'économie libérale de marché s'étend à de nouvelles régions du monde mais elle est largement contestée : alors que la globalisation ne parvient pas à entraîner l'ensemble des économies en développement dans un processus de rattrapage, elle n'épargne pas les crises économiques violentes et aggrave souvent les inégalités.

À partir de 1985, se confirme l'émergence des problèmes environnementaux globaux – atteinte à la couche d'ozone, pluies acides, changement climatique –, tandis que se produisent des accidents technologiques majeurs dans les industries nucléaire et chimique (explosion d'une usine de pesticides à Bhopal en Inde en 1984, d'un réacteur nucléaire à Tchernobyl en Ukraine en 1986…) et que les marées noires se multiplient : *Amoco Cadiz* (1978), *Exxon Valdez* (1989), *Erika* (1999), *Prestige* (2002). Dans les années quatre-vingt-dix, quelques succès spectaculaires sont obtenus du côté de l'environnement – accord sur la protection de la couche d'ozone stratosphérique, arrêt des pluies acides. En même temps la pression de la population se desserre car la transition démographique se produit plus rapidement que prévu dans de nombreux pays.

Du Club de Rome à Johannesbourg

Le Club de Rome publie en 1972 le rapport Meadows, *Halte à la croissance ?*. Des scénarios mondiaux, réalisés à partir d'un modèle qui couvre à la fois les champs économique, démographique et environnemental, indiquent que la croissance de la production industrielle entraînera à terme un effondrement du revenu par habitant, de la ration alimentaire et, en conséquence, de la population mondiale. Cette production utilise en effet de plus en plus de matières premières et de ressources naturelles, et elle s'accompagne d'une pollution croissante. La seule solution pour éviter une évolution catastrophique serait de stabiliser la population, la production industrielle par habitant et la ration alimentaire. Depuis 1972, les progrès de la technologie et de la science de l'environnement ont amené à réviser certaines de ces hypothèses et des stratégies proposées, mais l'existence de limites naturelles à la croissance a été confirmée par l'évaluation des risques liés au changement climatique.

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

Les recommandations du rapport Meadows sont connues lorsque se tient la conférence des Nations unies sur l'Environnement humain à Stockholm, également en 1972. Cependant, il n'est pas possible d'envisager que les pays en développement réduisent leur croissance pour préserver l'environnement ; d'ailleurs, les atteintes à l'environnement sont souvent produites par le sous-développement lui-même. Le rapport Strong de la conférence de Stockholm recommande alors aux pays en développement d'explorer des modes de croissance moins destructeurs du patrimoine naturel et des structures sociales. Cette conception, nommée « éco-développement », fait l'objet des recherches d'Ignacy Sachs et de son équipe : le développement économique doit devenir compatible à la fois avec l'équité sociale et la prudence écologique. La stratégie préconisée est volontariste et institutionnelle, considérant que le marché ne satisfera pas à lui seul les besoins sociaux.

En 1972 encore, les Nations unies lancent un plan d'action et créent un Programme pour l'environnement (PNUE). La tendance libérale l'emporte, y compris parmi les pays en développement. À la notion d' « éco-développement » est progressivement préférée celle de développement « soutenable » ou « durable », moins critique du marché. Le terme – déjà présent dans le Manifeste du parti écologique de Grande-Bretagne, rédigé par Lester Brown en 1976 – est proposé en 1980 dans la Stratégie mondiale de la conservation publiée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature, créée en 1948), le WWF (Fonds mondial pour la nature, créé en 1961) et le PNUE pour traduire l'objectif de concilier le développement des sociétés humaines et la conservation de la nature.

Mais c'est avec la Commission Brundtland, commission mondiale de l'ONU pour l'environnement et le développement créée en 1983, que le développement durable acquiert une véritable reconnaissance internationale. Cette commission travaille avec un profond souci de consensus et s'efforce dans son rapport *Notre avenir à tous* (1987), d'énoncer de grands principes fédérateurs. On retient surtout que, pour être soutenable, le développement « doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Mais ce projet implique aussi une participation active de la population, et en particulier le maintien ou la réintroduction du pouvoir des acteurs locaux dans les pays en développement.

Cinq ans plus tard, en 1992 à Rio de Janeiro, la deuxième conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, dite conférence de la Terre, adopte l' « Agenda 21 », présenté comme une stratégie globale pour le développement durable. Rio popularise le développement durable dans une définition encore plus extensive que le rapport Brundtland : celle-ci englobe les rapports Nord-Sud, la lutte contre la pauvreté, les droits de la femme et l'équité sociale. Le rôle de la planification et de l'État est réduit, au bénéfice des approches décentralisées prenant appui sur les communautés rurales, l'action des entreprises et les organisations non gouvernementales (ONG).

Cette conception large du développement durable est reprise par l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, l'Union européenne… et elle est

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

confirmée au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesbourg en 2002.

Ainsi, l'idée selon laquelle le développement durable et la croissance pourraient être antinomiques n'est plus présente comme elle l'était au début des années soixante-dix. On préfère envisager le développement durable comme un moyen de concilier croissance, équité et protection de l'environnement. Cependant, face à ce consensus « mou », une approche plus dure du développement durable demeure, qui rejoint souvent la contestation de la globalisation libérale.

Le rapport Brundtland et les deux paradigmes

Le rapport Brundtland pose une problématique très générale, qui intègre de façon consensuelle les questions économiques, sociales, environnementales, politiques, voire morales. Le champ temporel du développement durable s'étend de l'immédiat au très long terme, sans préférence aucune ni pour le présent ni pour le futur. Il refuse de sacrifier l'avenir à la recherche du profit à court terme, mais également de sacrifier les générations présentes aux générations futures ; la réalisation de l'idéal soutenable risque dès lors d'être perçue comme étant en dehors du temps historique. Le rapport recommande la poursuite de la croissance économique, qui devrait changer de « qualité » sans toutefois rompre avec l'économie de marché.

En ce qui concerne les *pays pauvres*, la priorité est de mettre fin au sous-développement en satisfaisant les besoins de base. Pour cela, il faut une croissance économique vigoureuse qui permette une augmentation du revenu moyen. Cette hausse ralentira la croissance démographique et éliminera la pauvreté et l'injustice, et constituera par-là même une arme efficace contre les dégradations majeures de l'environnement, dont les pauvres sont les principales victimes.

Dans les pays *industrialisés riches*, la croissance économique doit, elle aussi, se poursuivre pour soutenir celle des pays en développement, mais la qualité de la croissance doit changer, pour intégrer les « piliers » social et environnemental du développement. La prise en compte de l'environnement doit se faire à travers une ré-orientation technologique et des mesures de protection. Le progrès technique doit servir à résoudre les deux interfaces avec l'environnement : l'utilisation des ressources et la production de déchets. Par mesure de précaution, il faut aussi protéger les écosystèmes et conserver la biodiversité. Le rapport reconnaît l'existence de limites ultimes à la consommation matérielle, telles que le changement climatique, mais ne se prononce pas sur leurs implications. Le rapport recommande aussi une croissance socialement plus équitable, plus égalitaire pour les individus et prenant en compte l'intérêt commun.

Cependant, on n'y trouve pas d'indications sur les mesures susceptibles de faire changer aussi fondamentalement le comportement des producteurs et des consommateurs. Une coordination entre les politiques publiques et les comportements des acteurs privés est jugée nécessaire au bon fonctionnement des marchés, mais l'accent est mis surtout sur la coopération internationale et la « bonne gouvernance » mondiale. Le renforcement des règles et des institutions capables de les faire respecter

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

est ainsi renvoyé à l'échelle internationale et des questions cruciales demeurent en suspens : comment se fera la convergence des pays qui ont dépassé le stade de la satisfaction des « besoins de base » vers le niveau de vie des pays riches ? Comment faire adopter par les pays et les entreprises des sentiers de croissance basés sur des technologies et des modes de croissance répondant aux critères de durabilité ?

Le rapport Brundtland demeure donc silencieux sur plusieurs points essentiels. Il ne tranche pas nettement entre les deux conceptions largement opposées de la durabilité, que les économistes de l'environnement désignent sous les termes de durabilité « faible » et « forte ».

Le paradigme néoclassique : la durabilité « faible »

Suivant l'approche néoclassique, les ressources naturelles sont des déterminants de la richesse nationale et de la croissance. Le capital naturel aussi bien que le capital humain doivent être traités de la même manière que le capital physique, car tous les trois sont parfaitement substituables. En effet, le capital naturel, même s'il est intrinsèquement irremplaçable, n'a de valeur pour l'homme que par les services qu'il lui rend. Le progrès technique, qui permet de repousser les limites de la croissance économique, résout aussi les problèmes sociaux et environnementaux.

Les mécanismes de marché, guidés, si nécessaire, par une politique environnementale, assurent alors une gestion efficace du capital naturel. En ce qui concerne les ressources non renouvelables, l'existence d'une rente permet aux entreprises d'investir pour substituer des ressources artificielles manufacturées aux ressources naturelles en voie d'épuisement. En ce qui concerne la pollution, la prise en compte des externalités négatives dans le calcul économique amène à instaurer soit des taxes qui font payer les dommages par les pollueurs (par exemple une taxe sur le carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre), soit des droits de propriété qui font partager les coûts des dommages entre les pollueurs et les pollués (par exemple un marché de droits d'émissions).

Ces instruments économiques permettent de dépasser la logique de court terme des agents, et le développement durable consiste à conserver la capacité globale des sociétés humaines à augmenter la production de bien-être.

Le paradigme écologique : la durabilité « forte »

L'idée centrale du concept de durabilité « forte » ou écologique est que le champ naturel est différent du champ économique et social et le conditionne. Par ailleurs, les pressions anthropiques sur l'environnement dépendent de l'évolution des rapports sociaux : l'extension de l'appropriation privée des ressources naturelles peut conduire à leur épuisement. Dans l'acception maximaliste du paradigme écologique, il faut attribuer une valeur intrinsèque aux êtres naturels et à la biosphère indépendamment de leur utilité économique et sociale. Dans une variante plus modérée, il suffit de prendre en compte les principales particularités des ressources environnementales : irréversibilité de certains dommages, incertitude des phénomènes de long terme (qui

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

exige l'application du principe de précaution) et soumission aux lois de la thermodynamique.

Ces caractéristiques impliquent que les ressources environnementales et le capital physique et humain ne sont pas parfaitement substituables. Leur conservation exige le respect de certaines contraintes que la rente, la taxation ou l'attribution de droits de propriété ne peuvent garantir à elles seules. La question des limites naturelles de la croissance économique se pose alors dans les termes suivants :

– le taux d'épuisement des ressources naturelles renouvelables ne doit pas dépasser leur taux de régénération ;

– le taux d'émission de polluants ne doit pas dépasser les capacités d'assimilation naturelle et anthropique ;

– enfin, l'exploitation des ressources non renouvelables doit se faire à un taux égal à celui de la substitution par des ressources renouvelables.

Dans cette perspective de long terme, la façon de traiter la variable temporelle doit, elle aussi, être reconsidérée. Le choix social propre au paradigme néoclassique suppose une préférence de tous les agents pour le présent, ce qui se traduit par un taux d'actualisation positif. Cette hypothèse favorise les générations présentes et est donc en contradiction avec le principe d'équité intergénérationnelle énoncé par le rapport Brundtland. Certains modèles de croissance durable utilisent des hypothèses différentes, en accordant par exemple le même poids au bien-être de toutes les générations. Les sentiers de croissance s'en trouvent modifiés.

Pour les tenants du paradigme écologique, le rapport marchand est incapable de gérer de manière satisfaisante l'ensemble des questions sociales, environnementales et même économiques : les arbitrages du calcul économique entre ces trois « piliers » du développement ne sont pas efficaces à long terme. Cette position amène à remettre en cause l'accumulation capitaliste au cours de laquelle le capital matériel risque de se développer plus rapidement que le capital humain et où le capital naturel risque de diminuer. De fait, selon une étude de la Banque mondiale portant sur soixante pays en développement au cours des vingt dernières années, la croissance a été basée surtout sur le capital physique, l'investissement en capital humain ayant pris du retard et l'investissement en capital naturel ayant été le plus souvent négatif. La contrainte environnementale devrait donc être exercée par la puissance publique, en donnant la priorité à l'adoption de normes collectives et à la mise en œuvre de politiques structurelles, telles que la réorganisation des infrastructures urbaines et des transports. Cette contrainte impose à la croissance les limites du renouvellement naturel, et exigerait donc de minimiser la consommation matérielle.

Dans les pays pauvres, la croissance matérielle est nécessaire pour assurer la satisfaction des besoins sociaux de base. Mais l'aspiration légitime à un bien-être matériel équivalent à celui des pays riches ne peut être satisfaite que s'il y a décroissance matérielle dans les pays très industrialisés, afin de garantir un droit d'usage de la nature égal pour tous. Il faut donc bien, si l'on suit le concept de durabilité « forte », envisager à terme une économie stationnaire dans sa composante

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

matérielle, comme l'indiquait déjà le rapport Meadows. Du point de vue du bien-être individuel, les compensations à cette limite seraient le développement de biens non matériels et la réduction du temps de travail.

Critères et indicateurs de durabilité

Les organisations internationales ont entrepris de mettre en place des batteries d'indicateurs pour évaluer le caractère soutenable du développement. L'OCDE et l'Union européenne complètent les indicateurs d' « état » ou de condition des ressources naturelles par des indicateurs de « pressions » sur l'environnement, et de « réponses sociétales ». L'OCDE y associe des indicateurs portant sur les activités ayant un fort impact sur l'environnement : l'énergie, les transports et l'agriculture. L'ONU élabore un ensemble d'indicateurs qui recouvrent les quatre volets économique, social, environnemental et institutionnel du développement, comprenant toutes les catégories de biens et de ressources naturelles relevant de la protection de l'environnement.

Ces travaux sont loin d'avoir abouti, les problèmes les plus difficiles se posant pour les indicateurs d'environnement et leur interface avec les sphères économique et sociale. Une première difficulté majeure provient du manque de données fiables sur l'environnement au niveau mondial. Une deuxième difficulté tient à la définition d'indicateurs environnementaux qui, au-delà du simple état des lieux, permettraient l'évaluation des politiques. De nombreuses recherches (connues sous leur sigle anglais SIA) sont menées actuellement pour apprécier, en termes de durabilité, l'impact des stratégies nationales de développement, de certaines politiques économiques ou des accords de libéralisation commerciale. Il s'agit d'estimer conjointement leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux. Mais, au-delà des difficultés statistiques, le désaccord sur le concept même de développement durable intervient ici : selon que l'on retient la version « faible » ou « forte » du concept de durabilité, on acceptera, ou non, la compensation entre les progrès obtenus dans chacun des trois domaines.

Ainsi, aucune organisation internationale gouvernementale ne fournit d'indicateur synthétique de l'évolution de l'environnement, ni *a fortiori* du développement durable.

Cependant la Banque mondiale a tenté de tirer des conclusions globales d'une étude portant, selon les cas, sur 20 à 120 pays en développement sur la période 1981-1998. Il apparaît que la croissance du revenu moyen par habitant est positivement corrélée avec certains éléments du développement humain (réduction de la pauvreté, de l'inégalité de revenus, de la mortalité infantile) et avec la diminution de la pollution locale ; en revanche, la corrélation est négative avec la baisse des émissions de CO_2 ; enfin, les corrélations avec d'autres indicateurs du développement humain ou de la qualité de l'environnement ne sont pas significatives. Selon la même étude, si l'on attribue des poids égaux aux variations de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air et de la surface des forêts, la croissance des vingt dernières années dans l'ensemble des pays en développement s'est accompagnée d'une détérioration de l'environnement et d'un épuisement des ressources naturelles.

Certaines organisations non gouvernementales, moins soumises à des consignes de prudence, produisent des indicateurs synthétiques. Ainsi le Forum économique

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

mondial, qui représente le point de vue des entreprises, calcule l'indice de soutenabilité environnementale (ISE). L'ISE agrège, en leur conférant un poids arbitraire, les indicateurs d' « état », de « pressions » et de « réponses sociétales » qui sont des données d'ordre différent. La valeur de l'ISE estimée ainsi en 2002 pour 142 pays se trouve positivement corrélée avec le PIB par habitant en PPA : en moyenne, plus un pays est riche, plus sa croissance est soutenable. Mais ce résultat s'explique par le poids élevé attribué à certains indicateurs pour lesquels les pays riches sont particulièrement bien placés : qualité de l'air urbain ou des ressources en eau, qualité de la gouvernance ou capacité de réaction du secteur privé.

Dans une approche très différente, le WWF définit un indicateur synthétique nommé empreinte écologique qui traduit la pression totale de l'homme sur l'environnement. Cet indicateur évalue la surface théorique de sol productif nécessaire à une population pour répondre à sa consommation et à ses besoins d'absorption de déchets. Il définit ainsi un seuil de durabilité environnementale : l'empreinte écologique d'un pays ne doit pas dépasser sa superficie. Le classement des pays suivant leur empreinte écologique est très différent de celui obtenu avec l'ISE. L'empreinte écologique par habitant est fortement corrélée au niveau de revenu : les pays qui ont les revenus les plus élevés laissent une empreinte écologique par habitant six fois plus élevée que les pays les plus pauvres. L'empreinte écologique a été utilisée avec l'indicateur de développement humain (IDH) pour construire un indicateur synthétique qui rende compte des trois dimensions du développement durable. Celui-ci montre qu'aucun pays n'a atteint un niveau de développement humain élevé sans dépasser le seuil de durabilité environnementale ; plus généralement, la comparaison de la situation actuelle d'une centaine de pays indique que plus le développement humain est élevé, plus la pression sur l'environnement est forte.

Un développement insoutenable ?

S'il n'y a pas de consensus sur un indicateur synthétique ou un critère unique de durabilité, les observations effectuées depuis plusieurs décennies tendent à confirmer le résultat indiqué par l'empreinte écologique : la croissance économique continue à aller de pair avec une détérioration de l'environnement. Et, du fait, entre autres, de cet impact négatif sur l'environnement, la croissance ne permet pas non plus de satisfaire les besoins de base de toutes les populations.

Dix ans après le sommet de Rio, les pressions sur l'environnement global n'ont pas diminué. Au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les augmentations des concentrations en CO2 ont dépassé le rythme décennal de 4 %, ce qui représente une accélération par rapport aux années soixante et soixante-dix, alors que les actions pour diminuer les émissions ont été repoussées. La déforestation s'est ralentie mais se poursuit : la surface forestière mondiale a diminué de 2,4 % au cours de la décennie quatre-vingt-dix. Près de la moitié des zones humides mondiales ont été perdues, et leur recul se poursuit. Plus de 20 % des 10 000 espèces connues vivant en eau douce ont disparu, sont en voie de disparition ou en danger. Près de 40 % de la population mondiale vit dans des zones où les pénuries d'eau limitent les possibilités de développement ; à l'horizon 2025, près de la moitié de la population mondiale, soit 3,5 milliards de personnes, va se trouver dans cette situation.

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

Dans les économies en développement, selon l'étude de la Banque mondiale déjà mentionnée, des évolutions favorables se sont produites durant les trente dernières années. La consommation alimentaire moyenne est passée de 2 100 à 2 700 calories par jour, et elle a augmenté dans toutes les régions. La mortalité infantile s'est réduite et l'espérance de vie moyenne s'est allongée alors que l'analphabétisme adulte reculait. Bien que plus d'un milliard de personnes n'aient toujours pas accès à l'eau potable, les conditions sanitaires et la qualité de l'eau se sont généralement améliorées au cours des dernières décennies. Dans les grandes métropoles, la pollution de l'air due à la présence de particules diminue généralement lorsque le revenu par habitant du pays dépasse un certain seuil : entre 1970 et 1990, elle a augmenté à Nairobi, Djakarta, Pékin, New-Delhi et Bangkok, mais elle a diminué à Téhéran, Mexico, Rio, Séoul, Santiago et Kuala Lumpur.

Du côté des évolutions défavorables, la croissance n'a pas permis de faire baisser le taux de pauvreté dans toutes les régions du monde. En particulier la surexploitation des ressources naturelles renouvelables, qui répond souvent à une demande en provenance des pays industrialisés, appauvrit les communautés rurales. Ainsi la forêt africaine a reculé de plus de 7 % au cours de chacune des décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix, et celle d'Amérique latine de plus de 7 % dans la décennie quatre-vingt et 4 % dans la décennie quatre-vingt-dix. L'intensification de l'agriculture appauvrit les sols et étend la désertification. De son côté, la lutte pour le contrôle des ressources stratégiques non renouvelables, en particulier pour le contrôle des réserves et des voies d'approvisionnement de pétrole situées dans des pays en développement (Moyen-Orient, Asie centrale…), donne lieu à des conflits armés dévastateurs. L'industrialisation, l'urbanisation rapide et l'intensification des transports utilisant des hydrocarbures entraînent une forte augmentation des pollutions locales et régionales. Quant à l'Est et au Sud-Est asiatiques, où la croissance du revenu moyen par habitant est élevée, ils ne peuvent constituer un modèle viable pour le reste du monde : la croissance basée sur l'agriculture intensive, l'urbanisation rapide et le développement des transports automobiles individuels s'accompagnent d'une forte pollution locale et régionale, d'une diminution de la biodiversité et, parfois, d'une augmentation des inégalités.

Certaines tendances défavorables à l'environnement persistent dans les pays industrialisés riches. Certes, par analogie avec la relation en forme de U inversé entre inégalité et revenu par habitant avancée par Kuznets, on observe des « courbes de Kuznets » en économie de l'environnement : la pression sur l'environnement commence par augmenter lorsque le revenu moyen s'accroît, mais diminue par la suite. Cependant, cette relation favorable n'est vérifiée que pour certaines pollutions locales ou régionales, comme les concentrations moyennes de particules ou de dioxyde de soufre dans les villes. Ainsi les émissions totales dans l'air de polluants azotés et soufrés, et *a fortiori* les émissions par habitant, diminuent dans les pays de l'OCDE où l'industrialisation est ancienne, alors qu'elles continuent à augmenter dans les pays plus « jeunes » comme la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Portugal et la Turquie. En revanche, si le progrès technique permet de diminuer les consommations d'énergie fossile et de matières premières par unité de PIB, les consommations par habitant continuent à augmenter avec le revenu moyen. Ainsi la consommation totale et par habitant des principales ressources naturelles – énergie, ressources en eau – augmente

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.

dans presque tous les pays de l'OCDE. La production totale de déchets urbains augmente également, bien que, par habitant, elle se soit stabilisée à partir de 1990 ; les émissions de polluants dues à l'intensification du transport automobile sont en hausse constante dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents.

Au début du xxie siècle, le monde est donc loin d'être engagé sur la voie d'une gestion des ressources qui permettrait un développement durable. Le démarrage de la croissance dans les pays en développement s'accompagne le plus souvent de dégâts environnementaux dont les populations subissent les conséquences sanitaires et sociales. Et l'activité des pays riches les plus avancés continue, elle aussi, à exercer une pression négative sur l'environnement global et sur la qualité de vie de ses habitants. On peut espérer que la multiplication des évaluations d'impact en termes de durabilité, effectuées aujourd'hui par l'OMC, l'Alena, l'Union européenne, etc. comme par certains gouvernements pour éclairer leurs décisions, favorisera une prise de conscience. Celle-ci pourrait entraîner un basculement progressif d'un nombre croissant de partenaires vers un fonctionnement plus soucieux de la durabilité. En tout état de cause, les mécanismes de marché ne permettant pas d'assurer cette durabilité, l'intervention des États reste indispensable pour garantir à la fois les bases du développement humain et la protection de l'environnement.

Bibliographie

BANQUE MONDIALE, (2000) *The Quality of Growth*, Oxford University Press.

BOUTAUD A., (2002) « Développement durable. Quelques vérités embarrassantes », *Économie et humanisme*, n° 363, repris dans *Problèmes économiques* (2003), n° 2.800.

CRIQUI P., (2003) « Politiques de l'environnement global : les instruments économiques et la négociation internationale », cours spécialisé, IEP-Grenoble, www.upmf-grenoble.fr/CScriqui/.

GEMDEV, (2002) « Environnement et développement – quelques réflexions autour du concept de "développement durable" », Document de travail, Groupe développement durable.

SOLAGRAL, « Mondialisation et développement durable. Quelles instances de régulation ? » Dossier pédagogique http://www.solagral.org/publications/pedago/.

UNDESA, (2002) « Johannesburg Summit 2002. Global Challenge, Global Opportunity. Trends in Sustainable Development ».

© Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2003.